

# Histoire de famille

## Partage des tâches domestiques : qui fait quoi?

En 2017, la vaisselle, l'épicerie et l'organisation de la vie sociale étaient les tâches le plus souvent partagées à parts égales entre les hommes et les femmes mariés ou vivant en union libre<sup>1</sup>.

Vaisselle<sup>2</sup>

50 %



Épicerie

49 %



Organisation de la vie sociale du ménage

49 %



Tâches surtout réalisées par les femmes

Tâches surtout réalisées par les hommes

Lessive

61 %



Préparation des repas

56 %



Travaux extérieurs et réparations

78 %



La répartition de certaines tâches domestiques variait selon la participation des conjoints sur le marché du travail.



Préparation des repas

26 %

Partagée à parts égales entre conjoints lorsque l'homme est le seul soutien financier.

38 %

Partagée à parts égales entre conjoints lorsque les deux travaillent<sup>3</sup>.



Lessive

64 %

Effectuée en grande partie par les femmes lorsque l'homme est le seul soutien financier.

55 %

Effectuée en grande partie par les femmes lorsque les deux conjoints travaillent.



Tenue des comptes et paiement des factures

48 %

Accomplis surtout par les hommes lorsque celui-ci est le seul soutien financier.

31 %

Accomplis surtout par les hommes lorsque les deux conjoints travaillent.



1. Les données portent sur les personnes de 20 ans et plus au Canada qui étaient mariées ou qui vivaient en union libre au moment de l'enquête. Sont uniquement pris en compte les répondants qui vivent dans le même ménage avec un conjoint ou un partenaire de sexe opposé. En raison de la nature de l'analyse, qui compare le partage des tâches domestiques selon le genre, les couples de même sexe ne font pas partie de la présente étude. Pour cette enquête, les personnes formant un couple de même sexe représentaient 0,7 % de la population canadienne.

2. Les pourcentages expriment la proportion d'hommes et de femmes qui affirment qu'une tâche donnée est faite surtout par l'un ou l'autre conjoint ou à parts égales entre les deux. Par exemple, 50 % des Canadiens ont déclaré que la vaisselle est faite à parts égales entre l'homme et la femme dans le couple.

3. Employé ou travailleur autonome

Source : Enquête sociale générale – Famille.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2020

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-34003-6